



WOOD WYANT

Fiche signalétique

| | | |
|---------------|--------------------------------|--|
| SIMDUT | TMD Routier/Ferroviaire | Danger sur la santé * 2 |
| | | Risque d'incendie 0 |
| | | Réactivité 0 |
| | | Protection personnelle C |

1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|---|---|
| Nom du produit : MILLENIUM LIQUID CHISEL DECAPANT | Code : 03-12210 |
| Date d'édition (aaaa/mm/jj) : 2014-02-19. | Utilisations : Applications industrielles: Décapant à plancher |
| Fournisseur : Wood Wyant Une division du Groupe Sani-Marc 42, rue de l'Artisan Victoriaville, Québec G6P 7E3 | Manufacturier : Wood Wyant Une division du Groupe Sani-Marc 42, rue de l'Artisan Victoriaville, Québec G6P 7E3 |

En cas d'urgence : Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)

2. Identification des dangers

Les dangers potentiels décrits dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier et les mesures de sécurité appropriées sont observées.

État physique : Liquide. [Liquide limpide] **Odeur** : Butyl

Vue d'ensemble des urgences : **DANGER!**

Gravement corrosif aux yeux, à la peau, au système respiratoire et au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Gravement corrosif pour les voies respiratoires. Pas une voie d'absorption habituelle. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque de graves brûlures.

Peau : Gravement corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.

Yeux : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.

Voir information toxicologique (section 11) pour plus de détails.

3. Information sur les composants

| Nom | Numéro CAS | % (p/p) |
|----------------------|------------|---------|
| Butoxy-2 éthanol | 111-76-2 | 10 - 30 |
| Amino-2 éthanol | 141-43-5 | 10 - 30 |
| Sodium, hydroxyde de | 1310-73-2 | 1 - 5 |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

| | |
|----------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement. |
| Contact avec la peau | : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin immédiatement. |
| Inhalation | : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement. |
| Ingestion | : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement. |
| Protection des sauveteurs | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--|---|
| Inflammabilité du produit | : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. |
| Moyens d'extinction | |
| Utilisables | : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| Non utilisables | : Aucun connu. |
| Dangers spéciaux en cas d'exposition | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
| Produit de décomposition thermique dangereux | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. |

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|--------------------------------------|---|
| Précautions individuelles | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| Précautions environnementales | : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). |
| Méthodes de nettoyage | |
| Petit déversement | : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |
| Grand déversement | : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets. |

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

| | |
|--------------------|---|
| Manutention | : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. |
| Entreposage | : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. |

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

| Limites d'exposition professionnelle | | MPT (8 hours) | | | LECT (15 mins) | | | Ceiling | | | Notations |
|--|-----------------|---------------|-------------------|-------|----------------|-------------------|-------|---------|-------------------|-------|-----------|
| Ingredient | Nom de la liste | ppm | mg/m ³ | Autre | ppm | mg/m ³ | Autre | ppm | mg/m ³ | Autre | |
| Sodium, hydroxyde de | US ACGIH 3/2012 | - | - | - | - | - | - | - | 2 | - | [3] |
| | AB 4/2009 | - | - | - | - | - | - | - | 2 | - | |
| | BC 9/2011 | - | - | - | - | - | - | - | 2 | - | |
| | ON 7/2010 | - | - | - | - | - | - | - | 2 | - | |
| | QC 9/2011 | - | - | - | - | 2 | - | - | - | - | |
| Amino-2 éthanol | US ACGIH 3/2012 | 3 | 7.5 | - | 6 | 15 | - | - | - | - | [3] |
| | AB 4/2009 | 3 | 7.5 | - | 6 | 15 | - | - | - | - | |
| | BC 9/2011 | 3 | - | - | 6 | - | - | - | - | - | |
| | ON 7/2010 | 3 | 7.5 | - | 6 | 15 | - | - | - | - | |
| | QC 9/2011 | 3 | 7.5 | - | 6 | 15 | - | - | - | - | |
| Butoxy-2 éthanol | US ACGIH 3/2012 | 20 | - | - | - | - | - | - | - | - | [3] |
| | AB 4/2009 | 20 | 97 | - | - | - | - | - | - | - | |
| | BC 9/2011 | 20 | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| | ON 7/2010 | 20 | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| | QC 9/2011 | 20 | 97 | - | - | - | - | - | - | - | |
| [1]Absorbé par la peau. [3]Sensibilisation cutanée | | | | | | | | | | | |

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise. Aucun équipement de mesure n'est requis si aucune limite d'exposition n'est suggérée.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection individuelle

- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place. Recommandé: Lunettes de sécurité
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Recommandé: tablier de sécurité

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes) :



9. Propriétés physico-chimiques

| | | |
|---|---|---|
| État physique : Liquide. [Liquide limpide] | Formule moléculaire : Non applicable. | Limites d'inflammabilité : Non disponible. |
| Couleur : Paille. | Poids moléculaire : Non applicable. | Vitesse de combustion : Non applicable. |
| Odeur : Butyl | Pression de vapeur : Non disponible. | Durée de combustion : Non applicable. |
| Densité relative : 1.041 | Densité de vapeur : Non disponible. | Température critique : Non disponible. |
| pH : 13.5 | Volatilité : Non disponible. | Température d'auto-inflammation : Non disponible. |
| Viscosité : Non disponible. | Vitesse d'évaporation : Non disponible. | Point d'éclair : Vase clos: >93°C (>199.4°F) [Estimé selon la littérature disponible] [Le produit n'entretient pas une combustion.] |
| Seuil de l'odeur : Non disponible. | Ionicité (dans l'eau) : Anionique. | Propriétés de dispersibilité : Non disponible. |
| Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. | | |
| Point de fusion/ congélation : Non disponible. | Point d'ébullition/ condensation : Non disponible. | |

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
les acides
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Les symptômes, dangers et situations décrites dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier, les mesures de sécurité adéquates et les limites d'exposition professionnelles sont suivies correctement

Effets chroniques potentiels sur la santé

| | | |
|------------------------------------|---|--|
| Effets chroniques | : | |
| Cancérogénicité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Térogénicité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Organes cibles | : | Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée. |

Signes/symptômes de surexposition

| | | |
|-------------------|---|---|
| Inhalation | : | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux |
| Ingestion | : | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales |
| Peau | : | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître |
| Yeux | : | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur |

Conditions médicales aggravées par une surexposition :

Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|------------------------|---------|------------|------------|
| Amino-2 éthanol | DL50 Cutané | Lapin | 1000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 1720 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 1720 mg/kg | - |
| Butoxy-2 éthanol | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 450 ppm | 4 heures |
| | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | 700 ppm | 7 heures |
| | DL50 Cutané | Lapin | 220 mg/kg | - |
| | DL50 Cutané | Lapin | 400 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Souris | 1230 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 250 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 560 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|----------------------------|---------|-----------|--------------------------|-------------|
| Sodium, hydroxyde de | Yeux - Hautement irritant | Singe | - | 24 heures 1 Percent | - |
| | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 400 Micrograms | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 50 Micrograms | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 1 Percent | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 0.5 minutes 1 milligrams | - |
| | Peau - Léger irritant | Humain | - | 24 heures 2 Percent | - |
| | Peau - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 500 milligrams | - |
| Amino-2 éthanol | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 250 Micrograms | - |
| | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 505 milligrams | - |
| Butoxy-2 éthanol | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 100 milligrams | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 100 milligrams | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 500 milligrams | - |

Cancérogénicité Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | ACGIH | CIRC | EPA | NIOSH | NTP | OSHA |
|-----------------------------------|-------|------|-----|-------|-----|------|
| Butoxy-2 éthanol | A3 | 3 | - | - | - | - |

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Test | Résultat | Exposition | Espèces |
|-----------------------------------|------|---|------------|---|
| Sodium, hydroxyde de | - | Aiguë CE50 40.38 mg/l Eau douce | 48 heures | Crustacés - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Néonate |
| | - | Aiguë CL50 125000 µg/l Eau douce | 96 heures | |
| Amino-2 éthanol | - | Aiguë CE50 22 mg/l | 72 heures | Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis - Adulte Algues Algues - Haptophyte - Isochrysis galbana Daphnie - daphnie Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon - Adulte Poisson - Poisson rouge Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - Alevin vésiculé |
| | - | Aiguë CE50 80000 µg/l Eau douce | 96 heures | |
| | - | Aiguë CE50 65 mg/l | 48 heures | |
| | - | Aiguë CL50 >100000 µg/l Eau de mer | 48 heures | |
| | - | Aiguë CL50 170 mg/l | 72 heures | |
| | - | Aiguë CL50 150 mg/l Eau douce | 96 heures | |
| Butoxy-2 éthanol | - | Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce | 48 heures | Daphnie - Water flea - Daphnia magna Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon Poisson - Inland silverside - Menidia beryllina |
| | - | Aiguë CL50 800000 à 1000000 µg/l Eau de mer | 48 heures | |
| | - | Aiguë CL50 1250000 µg/l Eau de mer | 96 heures | |

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets



Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

| Informations réglementaires | Numéro NU | Nom d'expédition correct | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------------|-----------|---|---------|-----|---|--|
| Classification pour le DOT | 1760 | Liquide corrosif, n.s.a. (Amino-2 éthanol) RQ (Sodium, hydroxyde de) | 8 | II |  | Quantité à déclarer 21048.2 lb / 9555.9 kg [2425 gal / 9179.5 L] Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer. |
| Classification pour le TMD | 1760 | Liquide corrosif, n.s.a. (Amino-2 éthanol) | 8 | II |  | Dispositions particulières Indice de quantité limité 1L |

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

| | |
|---|---|
| Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) | : Indéterminé. |
| SIMDUT (Canada) | : Class E: Matières corrosives |
| Listes canadiennes | : Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun des composants n'est répertorié. ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié. INRP canadien: Les composants suivants sont répertoriés: 2-Butoxyéthanol Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié. |
| Inventaire du Canada | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Autre certification | : |

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations sur le produit

[Renseignements à indiquer sur l'étiquette](#) : PROVOQUE DES BRÛLURES GRAVES DES VOIES RESPIRATOIRES, DU TUBE DIGESTIF, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

[Date d'impression \(AAAA-MM-JJ\)](#) : 2014-04-29.
[Date d'édition \(AAAA-MM-JJ\)](#) : 2014-02-19.

Note: Les fiches signalétiques sont valides pour une période de 3 ans après la date d'édition

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Fiche Signalétique préparée par:
Département Assurance Qualité et Documentation
Wood Wyant
Une division du Groupe Sani-Marc
42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec
G6P 7E3

[Avis au lecteur](#)

L'utilisation de ce produit doit être effectuée avec prudence puisqu'il comporte des risques et dangers inhérents pour les personnes et biens, lesquels sont détaillés de façon non limitative dans la présente fiche signalétique. Afin de réduire les risques et dangers inhérents que comporte ce produit il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer au mode d'emploi et à l'ensemble des instructions prévues à la fiche signalétique du présent produit. Le fabricant, les distributeurs et les fournisseurs de ce produit s'exonèrent de toute responsabilité pour tout préjudice ou dommage, quel qu'en soit la nature, découlant de l'utilisation de ce produit qui ne serait pas conforme au mode d'emploi ou à la totalité des instructions prévues à la présente fiche signalétique ou encore découlant d'une utilisation imprudente du présent produit.

Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)